



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER  
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER  
M. François BONHOMME a donné procuration à M. Josian RIBES  
M. David HURTADO a donné procuration à Mme Nathalie ARTIGNAN  
M. Yannick SERIN a donné procuration à M. Yves LEGUAY

Absent : -

Secrétaire de séance : Nathalie ARTIGNAN

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 18+5 proc. Votants : 23
Date convocation 24/06/2022 Date d'affichage 24/06/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 01/07/2022
Le Maire, <b>Josian RIBES</b>


### Objet : Convention d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement du CDG34

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que par décision du conseil d'administration du 30 novembre 2021, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) a approuvé la facturation de l'assistance au recrutement proposée aux collectivités.

Dans ce cadre, le CDG34 propose à la commune de Montbazin de délibérer sur l'adhésion à cette mission facultative, via une convention unique de principe, pour l'ensemble des assistances au recrutement qui sera effectué par la collectivité.

La mission proposée constitue un dispositif à la carte, modulable et composé de quatre phases :

- Phase 1 (0,5 jour) : définition du besoin (analyse de la demande, rédaction de l'offre, diffusion...)
- Phase 2 (1,5 jour) : Sélection des candidatures (réception, élaboration des grilles de sélection, présentation à la collectivité, entretien téléphonique préalable, test de personnalité...)
- Phase 3 (1 jour) : entretien de recrutement (organisation administrative du jury, grille d'entretien, participation en tant qu'observateur ou jury...)
- Phase 4 (0,5 jour) : clôture du recrutement (réponses aux candidats non retenus, accompagnement des candidats retenus). Le choix du candidat retenu revient à la collectivité qui se charge de le contacter.

Le tarif unique est de 450€ la journée, 225€ la demi-journée ou 1500€ le « pack » assistance au recrutement. En cas de jury infructueux, la poursuite de la mission

(facultative) est facturée à la demi-journée.

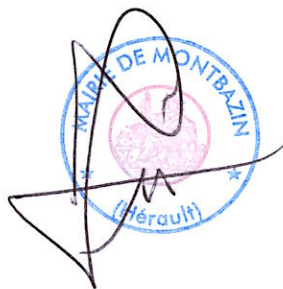
Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20220629-2022-DELIB-40-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention-cadre d'adhésion à la mission d'assistance au recrutement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault et tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20220629-2022-DELIB-40-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022